

La charte forestière du Pays Cœur d'Hérault, un atout pour notre territoire

Édito

Le dernier rapport du GIEC (avril 2022) l'annonce, il est urgent d'adopter des mesures pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre et ainsi atténuer l'impact du réchauffement climatique. Parmi les solutions proposées, les sols forestiers et les forêts sont de véritables alliés pour stocker le carbone. Le plan d'actions de la charte forestière du Pays Cœur d'Hérault contribue à répondre à ce grand défi. En favorisant la gestion durable des forêts publiques et privées, les élus locaux et les acteurs forestiers s'engagent entre autres à préserver les espaces forestiers et leur biodiversité, à limiter le risque incendie, et à accélérer la transition énergétique en structurant une filière forêt et bois locale. Vous trouverez dans cette plaquette une présentation de cette charte, expression de l'engagement des élus et des acteurs locaux du Pays Cœur d'Hérault.

Jean-François Soto
Président du Pays Cœur d'Hérault

Claire Van Der Horst
Présidente de la commission agriculture alimentation et forêt
du Pays Cœur d'Hérault

On appelle « forêt » un terrain couvert à plus de 10% de végétaux ligneux pouvant dépasser 5 mètres de hauteur sur plus de 50 ares, sur plus de 20 mètres de largeur à l'exclusion des sites à vocation agricole ou urbaine prépondérante. Les zones momentanément déboisées ou en régénération sont classées comme forêt même si leur couvert est inférieur à 10% (FAO).

Mais la forêt, c'est aussi :

- Un écosystème dynamique, lieu d'interactions entre de nombreuses espèces animales, végétales, de champignons et de bactéries, toutes nécessaires à son fonctionnement, du sol aux parties aériennes ;
- Un acteur clé de la composition et du maintien des sols, de la ressource en eau et de la qualité de l'air ;
- Une source de matières : bois, champignons, plantes aromatiques et médicinales, etc.
- Un espace de stockage de carbone ;
- Une partie de l'identité paysagère de nos territoires ;
- Un espace de loisirs ;
- Des spécificités propres à chaque territoire.



La charte forestière du Pays Cœur d'Hérault

En continuité avec l'engagement du Lodévois et Larzac sur les enjeux forestiers, le Pays Cœur d'Hérault dont les forêts occupent 33% du territoire, s'intéresse depuis 2015 au développement et à la structuration d'une filière forêt-bois et à l'intégration des enjeux forestiers dans les politiques environnementales. Un diagnostic stratégique a été réalisé avec le soutien de la Région Occitanie, celui du FEADER et des partenaires techniques locaux en 2018. Le Code Forestier et une circulaire de 2001 prévoient la mise en œuvre de chartes forestières de territoire (CFT) et en précisent les modalités d'élaboration.

Concrètement, la CFT du Pays Cœur d'Hérault :

- Est née de l'initiative du territoire et portée par les élus locaux ;
- Dispose d'instances de gouvernance où sont représentés les acteurs de la filière forêt-bois et les élus locaux ;
- Comporte un programme d'actions co-construit avec différents partenaires. Il répond aux enjeux locaux et intègre toutes les fonctions des forêts : production, foncier, environnement, loisir, etc.
- Participe au développement rural et à renforcer les liens en les agglomérations et les massifs forestiers.

En novembre 2019, ce travail a abouti à la finalisation du programme d'actions à mettre en œuvre sur 3 ans. La CFT du Pays Cœur d'Hérault a été approuvée en janvier 2020. En octobre 2020, le Pays Cœur d'Hérault a été lauréat d'un appel à projet de la Région Occitanie permettant le financement de l'animation de la charte.

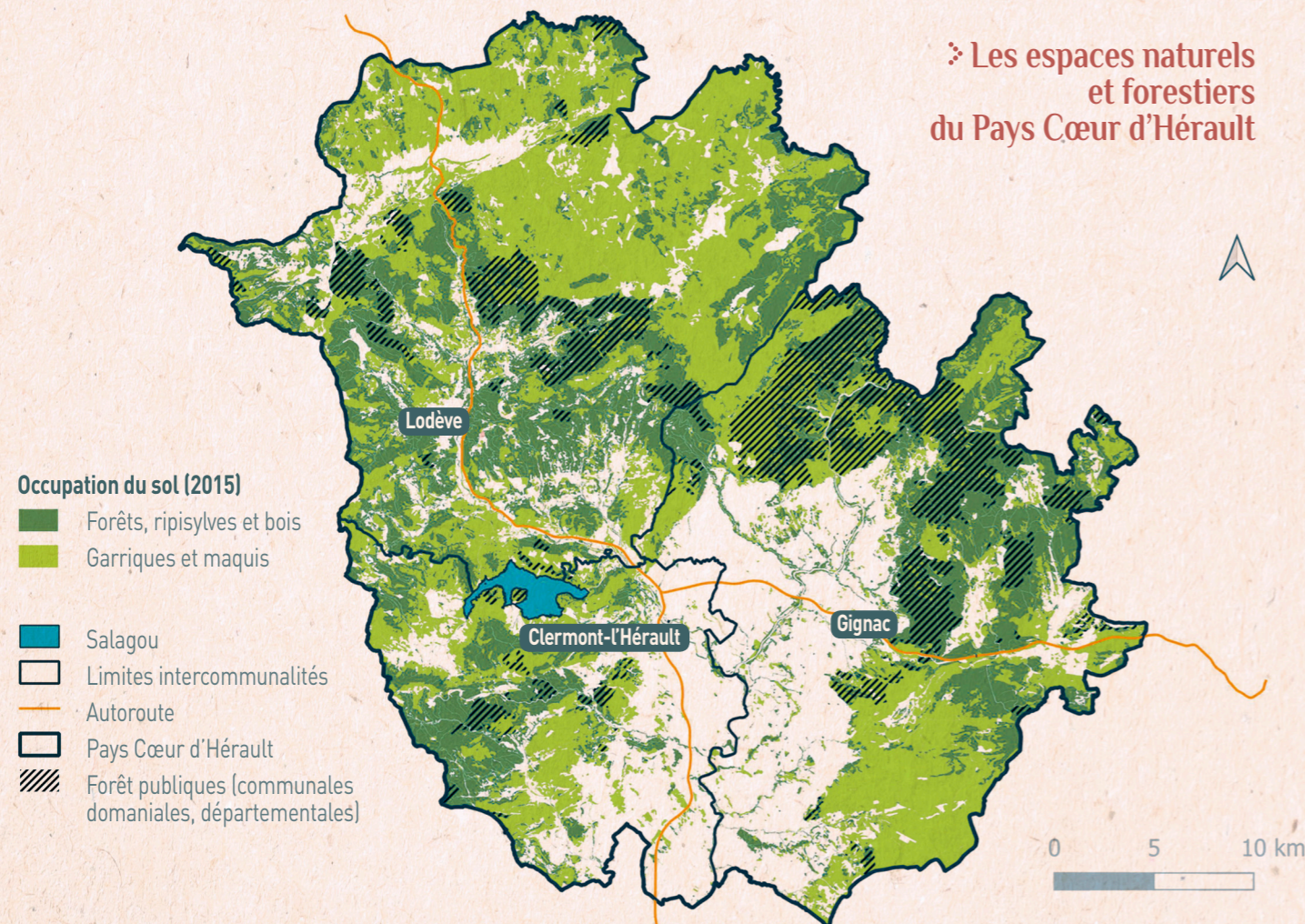
Vos élus engagés pour la forêt sur notre territoire

Les partenaires et signataires de la charte (ONF, CRPF, COFOR, chambre d'agriculture, Département de l'Hérault, la DDTM, le CPIE des Causses Méridionaux, Paysarbre, Fransylva, SMBFH et les trois communautés de communes) sont intégrés aux instances de gouvernance. Le comité technique facilite et encadre la réalisation des actions. Le comité de pilotage assure le suivi, la validation et l'évaluation générale de l'animation et de la mise en œuvre de la charte forestière. Le comité des élus référents valide, oriente les actions et fait remonter les besoins des collectivités.

Il est composé de :

- Claire Van der Horst**, Présidente de la commission Agriculture, Alimentation et Forêt du Pays Cœur d'Hérault
- Christophe Romo**, maire d'Olmet-et-Villecun
- Daniel Fabre**, maire des Plans
- Myriam Gairaud**, maire de Cabrières
- Bernard Costes**, maire d'Octon
- Olivier Brun**, maire de Fontès
- Véronique Neil**, maire de Pouzols
- Jean-Claude Cros**, maire de la Boissière
- Robert Siegel**, maire de Saint-Guilhem le Désert

Les espaces naturels et forestiers du Pays Cœur d'Hérault



DES ENJEUX À L'ACTION

1

UNE CHARTE APPLIQUÉE

Mettre en œuvre la Charte Forestière



2

UNE FILIÈRE ÉMERGENTE À DÉVELOPPER

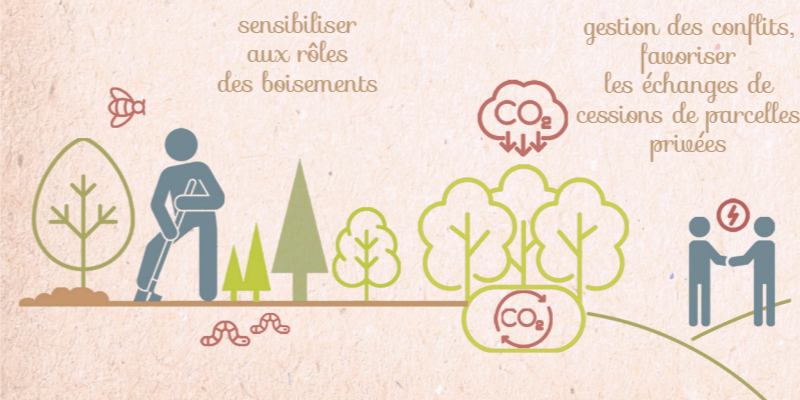
Valoriser et prendre en compte forêts et bois dans l'aménagement
Structurer une filière bois locale ouverte sur l'extérieur
Favoriser la mobilisation de bois et la gestion forestière



3

UNE FORÊT MULTIFONCTIONNELLE AU SERVICE DU BIEN COMMUN (ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL)

Mieux intégrer la forêt dans les politiques environnementales



Aménagement et urbanisme

Notre territoire étant à l'interface entre territoires boisés et territoire consommateurs, les enjeux forestiers doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme et d'aménagement.

➔ Dans la CFT : Intégration et valorisation des espaces forestiers dans l'aménagement et les documents de planification + Accompagnement à l'intégration du bois local dans la construction (projets publics et bâtiments agricoles).

Structuration d'une filière

On compte 12 chaufferies bois installées sur le territoire pour un total de 1360 KW installés. Peu d'entreprises existent dans ce secteur mais les coupes de bois de chauffage sont importantes et il existe un bon potentiel de développement d'une filière. Un potentiel existe aussi sur l'incorporation du bois dans les constructions de bâtiments ou de mobilier.

➔ Dans la CFT : Réaliser une étude prospective territoriale bois énergie + Étude d'opportunité de mise en place d'infrastructures pour la valorisation du bois & travail de mise en lien de territoires producteurs et consommateurs + Valoriser les savoir-faire et compétences locales + Accompagner à l'utilisation du bois plaquette en litière animale, promouvoir des produits forestiers innovants.

Pastoralisme

Le pastoralisme en sous-bois participe à la prévention du risque incendie, espace les interventions mécaniques, entretien des milieux ouverts et de leur biodiversité, fournit de la nourriture et de l'ombrage aux bêtes et valorise les espaces naturels peu productifs. Cela peut également entraîner des conflits d'usage qu'il faut prévenir et maîtriser.

➔ Dans la CFT : Renforcer la dynamique pastorale et le sylvopastoralisme.

Biodiversité

61% des espaces naturels et forestiers du territoire sont concernés par des périmètres réglementaires environnementaux et 19% dans des périmètres patrimoniaux réglementaires. La continuité des habitats est essentielle pour garantir la conservation des espèces. Il est aussi nécessaire d'améliorer les connaissances sur les peuplements forestiers par rapport au changement climatique et aux problèmes sanitaires qui touchent nos forêts.

➔ Dans la CFT : Amélioration de la biodiversité forestière en forêt privée + Développer les haies, ripisylves et boisements.

Ressources forestières

Les valorisations des ressources bois et forêt doivent être améliorées et diversifiées : circuits courts, bois énergie, bois construction, etc. Les forêts et les sols forestiers jouent un rôle très important dans le stockage du carbone, leur valorisation en bois de construction agit en ce sens.

➔ Dans la CFT : Création d'une dynamique de gestion sylvicole pour améliorer la vitalité et la séquestration Carbone des peuplements + Stratégie locale pour développer une gestion durable et multifonctionnelle des forêts privées du territoire.



Actualités

❖ Accessibilité et desserte

Les dessertes forestières et les routes sont indispensables pour faire sortir les bois issus de l'exploitation forestière. Le réseau DFCI constitue une part importante de ce réseau. Seulement 41% des surfaces forestières sont bien desservies.

❖ Dans la CFT : Identification des points noirs de desserte stratégique pour l'exploitation et l'accessibilité incendie (identification des solutions).

❖ Risques : incendie, inondations, mouvements de terrain

La plupart des communes du territoire sont de plus en plus concernées par le risque incendie. Concernant le risque lié aux mouvements de terrain, les 5500 hectares de forêts qui ont été plantés dans la seconde moitié du XX^e siècle jouent un rôle majeur dans la prévention de l'érosion des sols. Le risque lié aux inondations concerne le lodévois et le long des deux fleuves et leurs affluents.

❖ Dans la CFT : Formation des élus sur les OLD + Priorisation des OLD sur les voiries communales + Promouvoir des interventions sylvicoles pour diminuer le risque incendie + Sensibiliser aux rôles des boisements par rapport au changement climatique + Renforcer la dynamique pastorale et le sylvopastoralisme.

❖ Morcellement du foncier forestier

Sur la forêt privée, le morcellement du foncier est un frein à la gestion forestière et à la valorisation des bois. Cela pose donc des enjeux de sensibilisation des propriétaires, de gestion et de valorisation de bois issus d'exploitation en forêt privée, de conflits d'usages à maîtriser, etc.

❖ Dans la CFT : Favoriser les échanges et cessions de parcelles forestières privées + Développer un outil foncier sur le territoire.

❖ Loisirs et tourisme

Différentes activités sont réalisées en forêt : randonnée pédestre, à cheval ou à vélo, pêche, chasse, etc. Ces activités doivent être pratiquées en respectant les milieux naturels et les autres usagers, ce qui nécessite un certain encadrement. Ces activités peuvent parfois engendrer certains conflits d'usages entre les forestiers et les usagers ou bien entre différents types d'usagers.

❖ Dans la CFT : Développer une gouvernance de médiation de conflits d'usages.



Depuis le début de l'animation de la charte forestière en mars 2021, les instances de gouvernance se sont mobilisées régulièrement. Une convention de partenariat avec les Collectivités et les Communes Forestières (COFOR) a été signée pour accompagner les collectivités sur les thématiques forestières, d'aménagement et de développement de l'utilisation du bois. D'autres partenariats sont en cours : ONF, CRPF, chambre d'agriculture, etc. Des partenaires ont été rencontrés afin de lancer des actions dans les prochains mois.

Quelques exemples de ce qui démarre ou va démarrer :

- ❖ Identification de solutions pour améliorer la sortie des bois ;
- ❖ Promotion d'une méthodologie visant à prioriser les voiries communales dans le cadre des obligations légales de débroussaillage mise en place sur la communauté du Grand Pic Saint Loup, en vue de l'essaimer sur notre territoire ;
- ❖ Constitution d'un annuaire de la filière forêt-bois du Pays Cœur d'Hérault ;
- ❖ Organisation d'un temps d'information sur le bois énergie à destination des collectivités, des entreprises et des associations ;
- ❖ Co-organisation de la Petite Fête de l'Arbre ;
- ❖ Développement des haies, ripisylves et boisements ;
- ❖ Constitution de support de communication sur la forêt et la charte forestière auprès des collectivités.

Contacts

Pour plus d'informations, contacter l'animatrice de la charte forestière du Pays Cœur d'Hérault :

contact@coeur-herault.fr ~ 04 67 02 01 01

